



VERSEMENT 1180 W

Description globale : Minutes d'arrêtés préfectoraux

Dates extrêmes : 1994

Importance matérielle : 2, 50 ml

Service producteur : Préfecture de l'Aube, Secrétariat général, Bureau de la Coordination Administrative

Service versant :

Date d'entrée : mai 1997

Communicabilité maximum : 150 ans à compter de la date de naissance

Début communicabilité : 01.01.2025

Fin communicabilité : 01.01.2122

Date de rédaction du bordereau : juin 1997

N° d'entrée : 17063

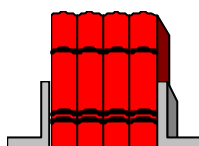
Cote de l'inventaire : 1AD10 407

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1997 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Ce versement est composé de la collection des arrêtés de l'année 1994 : il s'agit des originaux pris au sein de chaque direction et service (on remarque quelques arrêtés non signés, n'étant pas des originaux).

La communicabilité légale a été fixée au regard de l'article analysé et non pas à la pièce, pour des raisons de gestion matérielle. Par conséquent, lorsque le lecteur recherche un arrêté librement communicable qui se trouve inaccessible du fait de l'ensemble de l'article, le personnel des Archives Départementales se chargera de la recherche en fonction des éléments que le lecteur fournira.

D'autre part, on peut préciser que les arrêtés communicables immédiatement sont normalement reproduits dans le Recueil des Actes Administratifs de l'Etat (R.A.A) et cotés dans la sous-série 3 K 6 des Archives Départementales, dont l'inventaire est mis à disposition du public en salle de lecture.

Par ailleurs, certains arrêtés dont la teneur justifiait une communicabilité à 150 ans à compter de la date de naissance des personnes intéressées, ont été extraits du classement chronologique et figurent à la fin du bordereau de versement. Ils contiennent des éléments à caractère médical : leur extraction permet de ne pas entraver la communicabilité des autres arrêtés (loi n°79-18 sur les archives).



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	Description	Dates extrêmes
1 -41	Arrêtés préfectoraux	1994
42	Arrêtés pris par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales contenant des renseignements à caractère médical	1994

1180 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1 - 41	Arrêtés préfectoraux (classement par ordre numérique croissant)	1994	
1	n° 001 au n° 100 (manque le n° 84, le n° 43 annulé)	1994	01/01/2025
2	n° 101 au n° 200	1994	01/01/2025
3	n° 201 au n° 300	1994	01/01/2025
4	n° 301 au n° 400	1994	01/01/2025
5	n° 401 au n° 500	1994	01/01/2025
6	n° 501 au n° 600	1994	01/01/2025
7	n° 601 au n° 700 (le n° 665 annulé)	1994	01/01/2025
8	n° 701 au n° 800	1994	01/01/2025
9	n° 801 au n° 900	1994	01/01/2025
10	n° 901 au n° 1000	1994	01/01/2025
11	1001 au n° 1100	1994	01/01/2025
12	n° 1101 au n° 1200	1994	01/01/2025
13	n° 1201 au n° 1300 (manque le n° 1298)	1994	01/01/2025
14	n° 1301 au n° 1400	1994	01/01/2025
15	n° 1401 au n° 1500	1994	01/01/2025
16	n° 1501 au n° 1600 (manquent les n° 1561 et n° 1569 et le n° 1567 annulé)	1994	01/01/2025
17	n° 1601 au n° 1700	1994	01/01/2025
18	n° 1701 au n° 1800 (manque le n° 1751)	1994	01/01/2025
19	n° 1801 au n° 1900	1994	01/01/2025
20	n° 1901 au n° 2000	1994	01/01/2025
21	n° 2001 au n° 2100	1994	01/01/2025

1180 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1 - 41	Arrêtés préfectoraux (classement par ordre numérique croissant) : suite	1994	
22	n° 2101 au n° 2200	1994	01/01/2025
23	n° 2201 au n° 2300	1994	01/01/2025
24	n° 2301 au n° 2400	1994	01/01/2025
25	n° 2401 au n° 2500	1994	01/01/2025
26	n° 2501 au n° 2600 (manque le n° 2561)	1994	01/01/2025
27	n° 2601 au n° 2700	1994	01/01/2025
28	n° 2701 au n° 2800	1994	01/01/2025
29	n° 2801 au n° 2900	1994	01/01/2025
30	n° 2901 au n° 3000	1994	01/01/2025
31	n° 3001 au n° 3100	1994	01/01/2025
32	n° 3101 au n° 3200	1994	01/01/2025
33	n° 3201 au n° 3300	1994	01/01/2025
34	n° 3301 au n° 3400 (manque le n° 3301 et le n° 3366 annulé)	1994	01/01/2025
35	n° 3401 au n° 3500	1994	01/01/2025
36	n° 3501 au n° 3600	1994	01/01/2025
37	n° 3601 au n° 3700 (manque le n° 3607)	1994	01/01/2025
38	Vol 38: n° 3701 au n° 3800	1994	01/01/2025
39	Vol 39: n° 3801 au n° 3900 (manque le n° 3892)	1994	01/01/2025
40	n° 3901 au n° 4000	1994	01/01/2025
41	n° 4001 au n° 4097	1994	01/01/2025
42	Arrêtés pris par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales contenant des renseignements à caractère médical : numéros compris entre 94-012 A et 94-4079 A	1994	01/01/2122